

Sur l'article 14—*Avances du Fonds du revenu consolidé.*

M. Grégoire: Monsieur le président, je voudrais poser une couple de questions à propos de cet article. Tout d'abord, je voudrais savoir combien d'argent il y a dans le Fonds du revenu consolidé.

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, vu que mon honorable ami avait intimé qu'il poserait vraisemblablement des questions de cet ordre, mes fonctionnaires m'ont bourré de renseignements. Il y avait à compter d'hier, 570 millions de dollars dans le Fonds.

M. Grégoire: Puisque nous parlons de cela, monsieur le président, j'aimerais poser une couple d'autres questions. Peut-on savoir d'où vient cet argent?

L'hon. M. Sharp: Il provient des contribuables et de ceux qui prêtent des fonds au gouvernement.

M. Grégoire: A l'égard de cet article, monsieur le président, mon parti aimerait proposer un amendement.

(Texte)

Monsieur le président, je propose, appuyé par M. Gauthier, que l'article 14, que l'on retrouve entre les lignes 5 à 10 de la page 6 de la version française du bill soit amendé comme il suit:

Après les mots «avances», supprimer les mots «sur le Fonds du revenu consolidé» et y substituer les mots «de la Banque du Canada».

(Traduction)

(L'amendement de M. Grégoire, mis aux voix, est rejeté par 58 voix contre 6.)

M. le président: Je déclare que l'amendement est rejeté. L'article est-il adopté?

Des voix: Adopté!

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur le président, avant de continuer l'étude de la mesure, je désire appeler votre attention sur le fait que nos honorables amis d'en face adoptent aujourd'hui une ligne de conduite tout à fait contraire à celle qu'ils ont prise l'an dernier, alors qu'ils se sont prononcés en faveur d'un amendement qui avait à peu près le même sens...

M. le président: A l'ordre! Je suis certain que l'honorable député sait fort bien qu'il ne peut faire allusion à la façon dont certains députés ont voté à la Chambre ou en comité.

(Traduction)

M. Leboe: Monsieur le président, j'aimerais que le ministre nous dise s'il est impossible d'utiliser le crédit de la Banque du Canada aux fins du présent Fonds. Est-il impossible

de faire appel au crédit de la Banque du Canada en l'occurrence?

M. le président: A l'ordre! Je ne voudrais pas intervenir inutilement, mais il me semble que la question que vient de soulever le député de Cariboo a été réglée quand l'amendement a été rejeté.

M. Leboe: Je n'ai pas compris ce que vous avez dit, monsieur le président. Je n'avais pas mon écouteur à l'oreille.

M. le président: Peut-être devrais-je parler un peu plus fort. Je disais que la question soulevée par le député est précisément la même que l'on vient de liquider en rejetant l'amendement du député de Lapointe.

M. Leboe: Malgré tout le respect que je vous dois, monsieur le président, je ne crois pas que ces deux questions aient le moindre rapport. Je demande maintenant si la chose est possible. Le vote a démontré que la Chambre n'était pas d'accord avec l'amendement proposé par mon collègue, mais je demande maintenant si la chose est possible.

L'hon. M. Sharp: Je ferais remarquer à mon ami de la Colombie-Britannique que, où que nous empruntons l'argent, il va dans le Fonds du revenu consolidé. C'est dire que cela peut faire une différence en ce qui touche les finances du pays. Mais le point qu'a soulevé le député n'a pas grand chose à voir avec le bill car, si le gouvernement du Canada allait emprunter de la Banque du Canada, l'argent irait dans le Fonds du revenu consolidé.

M. Leboe: La question se rattache au bill, je pense, du fait que nous sommes ici en train de dresser un budget déficitaire et que l'augmentation de la masse monétaire sera la même dans l'un ou l'autre cas. Tout ce que je demande au ministre, c'est de me dire si, oui ou non, la chose est possible. Tout ce qu'il a à faire, c'est de répondre oui ou non. C'est sûrement l'un ou l'autre.

M. le président: A l'ordre! On me permettra de dire que, comme le ministre, je crois que la question est sans rapport avec l'article à l'étude. Que je sache, l'honorable représentant est peut-être en train de proposer une modification à la loi sur les banques, ce dont nous n'avons pas à nous préoccuper en ce moment.

M. Grégoire: Monsieur le président, nous examinons un projet de loi qui autorisera la dépense de 400 millions de dollars; voilà l'objet de notre débat. Si cet argent est puisé dans le Fonds du revenu consolidé, d'où le prendra-t-on pour le verser dans ce Fonds? L'amendement proposé a été rejeté, mais le fait est que cet argent proviendra du Fonds.